LA NOMENCLATURE GENERALE DES ACTES PROFESSIONNELS (NGAP)

La NGAP est indispensable à l'exercice de l'activité quotidienne des infirmiers libéraux, car elle permet **la facturation des actes de soins.** Néanmoins elle reste complexe à appréhender et l'avenant 6, qui est entré en vigueur endécembre 2019, vient ajouter des sources de questionnement.

L'objectif de cette formation est de vous permettre de connaître les différentes cotations disponibles pour facturer ses soins, avec tact et mesure et dans le respect de la pertinence des actes. Cette formation vous donnera les explications nécessaires sur tous les articles de la NGAP, en particulier les cotations de soins complexes ou multiples (perfusions, soins spécialisés, PRADO...).

Vous apprendrez également à utiliser les lettres clés associées aux séances de soins infirmiers, qu'elles soient quotidiennes ou sur de la surveillance clinique à travers de nombreux exercices pratiques de cotation.

Mode

Présentiel ou Non-présentiel



Durée

14 heures (2 jours) en présentiel7 heures en non présentiel



Financement

FIF-PL**

Financement personnel



**sous réserve d'agrément par le FIF-PL

Dates des sessions présentielles

Jeudi 1^{er} & Vendredi 2 avril - Marseille Lundi 7 & Mardi 8 juin - Marseille Jeudi 23 & Vendredi 24 septembre - Marseille Lundi 22 & Mardi 23 novembre - Marseille

